

## L'INFOLETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°12 – Décembre 2023

### LE MESSAGE DE PRÉVENTION DU MOIS

#### LA NUIT, NE SOYEZ PAS CELUI QUE L'ON N'AVAIT PAS VU !



**Vérifiez plusieurs fois avant de traverser**  
**Respectez les règles de base (marchez sur les trottoirs, traversez aux passages piétons)**  
**Portez des vêtements clairs ou réfléchissants**



**Vérifiez votre éclairage**  
**Portez votre gilet rétro-réfléchissant**  
**Ne roulez pas sur les trottoirs**



**Adaptez votre vitesse**  
**Écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs**  
**Sur les routes, gardez vos phares allumés**

## Retrouver la campagne « Portière gauche, main droite ; portière droite, main gauche »

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/portiere-gauche-main-droite-portiere-droite-main-gauche>



## COMMENT OUVRIR SA PORTIÈRE TOUT EN PROTÈGEANT LES AUTRES ?

Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci.

- Dans le cas de la portière gauche, avec la main droite.
- Dans celui de la portière droite, avec la main gauche.

Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort.

**Il permet d'éviter de créer une situation dangereuse, à savoir la matérialisation soudaine d'un obstacle, la portière, impossible à éviter pour les cyclistes et les usagers de trottinettes particulièrement exposés à ce danger lorsqu'ils longent une file de voitures.**

# LE BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ – NOVEMBRE 2023

## Les chiffres du mois

Novembre			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	58	73	25,90 %
Tués	1	1	0
Blessés	70	93	32,90 %
dont Blessés hospitalisés	17	18	5,90 %
Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier			
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	671	804	19,80 %
Tués	43	29	-32,60 %
Blessés	820	1010	23,20 %
dont Blessés hospitalisés	213	222	4,20 %

## Le cumul sur l'année

### LA CARTE DES ACCIDENTS MORTELS



### LES TUÉS PAR SEXE

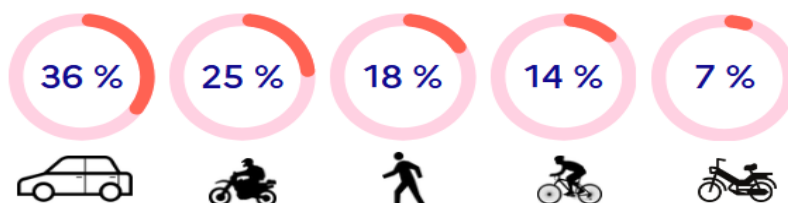
25 HOMMES

3 FEMMES

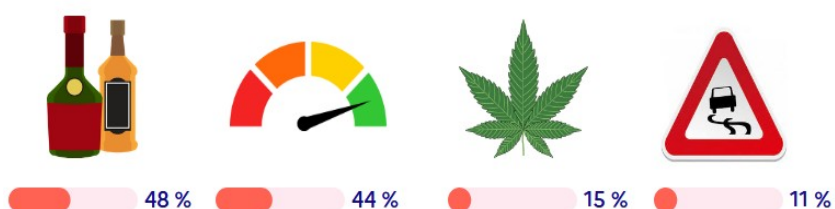
### LES TUÉS PAR ÂGE

ÂGE	TUÉS
0 - 14 ANS	1
18 - 24 ANS	1
25 - 34 ANS	7
35 - 44 ANS	6
45 - 54 ANS	6
55 - 64 ANS	1
65 - 74 ANS	2
75 ANS ET +	4

### LES TUÉS PAR MODE DE DÉPLACEMENT



### LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS MORTELS



(Source : Observatoire Départemental de Sécurité Routière de La Réunion)

## Règles chaînes pneus hiver loi montagne

Si vous envisagez de partir en vacances pour les fêtes en France hexagonale ceci peut vous concerner.

Que l'on vous prête un véhicule, ou si vous le louez, sachez que la loi montagne vise à renforcer la sécurité routière et les conditions de circulation en période hivernale. **La loi est déjà en vigueur (décret paru le 18/10/2020). Elle impose chaque année sur cette période des équipements spéciaux.**

Elle incite tous les automobilistes à équiper leurs véhicules de pneus hiver ou de dispositifs antidérapants amovibles comme des chaînes à neige ou des chaussettes à neige.

Pour les véhicules légers et utilitaires, les conducteurs ont deux options :

- équiper leurs véhicules de 4 pneus hiver ou de pneus 4 saisons disposant du marquage "3PMSF et/ou M+S" ;
- détenir au minimum une paire de chaînes à neige métalliques ou des chaussettes à neige sur au moins deux roues motrices. Il convient de savoir les monter avant de prendre la route

Pour tout savoir de cette nouvelle réglementation



## Vendeurs, acheteurs d'un véhicule d'occasion ? Avec Simplimmat, simplifiez vous la vie !

Application officielle du gouvernement pour déclarer **la vente et l'immatriculation** de son véhicule d'**occasion**, gratuite et sécurisée elle simplifie les démarches administratives. Accessible à tous les particuliers résidant en France et DOM, cette application est téléchargeable sur Google Play et Apple Store.

Avantages :

- plus rapide
- plus sécurisé aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur



## Initiative

Lundi 13 novembre, une action de sensibilisation à la trajectoire de sécurité en moto a été mise en œuvre par la préfecture et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'Océan Indien sur la RN 5, route de Cilaos, après le village de Petit-Serré.

Une explication de la trajectoire a été dispensée par le référent « moto » de la préfecture. Cette explication a été suivie d'une mise en pratique sur la route aux 400 virages

La trajectoire de sécurité correspond au meilleur positionnement sur la chaussée permettant de voir le plus loin possible et d'anticiper un événement.

Elle a, notamment, pour objectif d'éviter un choc latéral ou frontal avec un véhicule arrivant en sens inverse.



En plus de l'opération de sensibilisation, un panneau a été inauguré, fruit d'un travail entre la préfecture, la gendarmerie de La Réunion, la Région Réunion et le comité des assureurs Réunion-Mayotte.

En présence du Colonel Heurtebise, commandant en second de la gendarmerie de La Réunion, de Dany Claret, coordinateur sécurité routière à la préfecture de La Réunion, de Jérémie Hoareau de la DEER, de James Huet (comité des assureurs) et de deux élus de la commune de Cilaos, de nombreux motards ont également assistés à cette inauguration.

